

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés : Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés : Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents : Claudine BOUSQUET

Objet: Etudes préalables à la création du Pôle d'Onairac

Autour d'un fil conducteur qu'est la culture vigneronne, l'oénotourisme permet de valoriser notre territoire en s'appuyant sur ses productions locales fortement identitaires et en formalisant de nouveaux partenariats entre les prestataires touristiques.

Cette approche prend son fondement sur les spécificités du territoire. C'est une invitation, une nouvelle façon de découvrir une région, hors des sentiers battus, avec un accueil et un guidage par les « gens d'ici » qu'ils soient vignerons, restaurateurs, hébergeurs, gestionnaires de sites touristiques, offices de tourisme, producteurs...

Même si le vin est un élément central, ce sont les paysages culturels, les savoir-faire locaux, les outils et techniques, les patrimoines historiques et bâtis qui sont valorisés. C'est dans cet esprit que le projet d'Onairac est né.

Le projet « Onairac : Terre de vie, Terres de vignes » a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale par une convention cadre datant de juillet 2011. Ce Pôle d'Excellence Rurale d'Onairac est porté par le GIP d'Onairac dont l'objectif principal est de développer les activités économiques, agricoles et viticoles.

A cet effet, la cave coopérative a acheté les anciens abattoirs de la commune d'Olonzac afin de créer un pôle de découverte du territoire de son patrimoine et de ses produits.

Plusieurs espaces sont identifiés pour construire le pôle oénotouristique :

- Un espace culturel
- Une boutique
- Un caveau / espace muséographique
- Un restaurant / bar à vins
- Un point touristique.



Afin de calibrer les espaces identifiés et d'apporter des réponses en termes de marché, deux études sont nécessaires :

- une étude de marché pour la création d'un espace restauration / bar à vins au sein du Pôle oenotouristique « Onairac : Terre de vie, Terres de vignes » à Olonzac,
- une étude pour la création d'un caveau et espace muséographique.

Il s'agira de mesurer la **viabilité économique** et les **aménagements à engager** et le **fonctionnement** à mettre en œuvre sur la partie notamment organisationnelle, juridique et de gestion.

1 – L'étude de marché pour la création d'un espace restauration / bar à vins au sein du Pôle oenotouristique « Onairac : Terre de vie, Terres de vignes » à Olonzac

Cette étude concernera l'analyse du fonctionnement et de l'exploitation de la structure en définissant avec précision et en détail, tous les postes de dépenses et de recettes prévisibles que l'on peut anticiper à partir des objectifs commerciaux fixés.

Une étude de faisabilité va permettre de définir les hypothèses de fonctionnement afin de cadrer le déroulement d'activité. En suivant les objectifs de fréquentation, des modalités pratiques et des hypothèses de fonctionnement vont être définies, comme :

- les périodes d'ouvertures pour les différentes activités proposées,
- les niveaux de prix recommandés et les recommandations en termes de réseaux de commercialisation,
- une simulation de fréquentation par structure et par cible de clientèle et une hypothèse de chiffres d'affaires (restaurant, bar à vins, boutique, point touristique, boutique, espace muséographique, caveau de vente),
- les moyens humains nécessaires pour le fonctionnement du projet global mais aussi pour chaque activité,
- les charges d'exploitation de chaque activité.

Le budget de cette opération est de 31 584,56 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) 5 053,53 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER 20 214,12 €

le solde de 6 316,91 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

2 - L'étude pour la création d'un caveau et espace muséographique

Cette étude doit permettre de valider ou de faire évoluer les différentes orientations du projet muséographique. En fonction des choix arrêtés, elle visera à préciser les moyens et besoins muséographiques et scénographiques de l'espace muséographique/caveau.

Il s'agira également de proposer l'esquisse ainsi que les coûts en grande masse pour la réalisation du projet scénographique et muséographique.

Le budget de cette opération est de 31 584,56 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) 5 053,53 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER 20 214,12 €

le solde de 6 316,91 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

d'autoriser le Président à porter en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte :

- l'étude de marché pour la création d'un espace restauration / bar à vins au sein du Pôle oenotouristique « Onairac : Terre de vie, Terres de vignes » à Olonzac
- l'étude pour la création d'un caveau et espace muséographique

d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subventions, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à porter en maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte l'étude de marché pour la création d'un espace restauration / bar à vins au sein du Pôle oenotouristique « Onairac : Terre de vie, Terres de vignes » à Olonzac, l'étude pour la création d'un caveau et espace muséographique, à déposer les dossiers de demande de subventions, et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS



